

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycées professionnels stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPLP, section génie civil option équipements techniques-énergie, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Sophie PYSNIAK
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de NANCY-METZ

Vice-Président

M. Régis RIGAUD
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Secrétaire général

M. Fabien MELAN
Professeur de lycée professionnel

Académie de MONTPELLIER

Membres du jury

Mme Julie DE OLIVEIRA
Personne à compétences particulières

Académie de TOULOUSE

Mme Catherine GLEIZES
Professeure agrégée

Académie de MONTPELLIER

M. Jean-Louis GUIDOU
Professeur de lycée professionnel

Académie de NORMANDIE

M. Mohamed HAMOUR
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

M. Lionel LESCARRET
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie d'ORLEANS-TOURS

M. HERVE SIBOLD
Professeur de lycée professionnel

Académie de NANCY-METZ

Mme Pascale VERDU
Professeure agrégée

Académie de MONTPELLIER

M. Hervé VOIDEY
Personne à compétences particulières

Académie de NANCY-METZ

Personnels administratifs choisis en raison de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines

Mme Claudie MEJAT
Attachée d'administration de l'Etat

Académie de MONTPELLIER

Mme Estelle TRABAC
Attachée principale d'administration de l'Etat

Académie de NANCY-METZ

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 26 février 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

